Image not found or type unknown

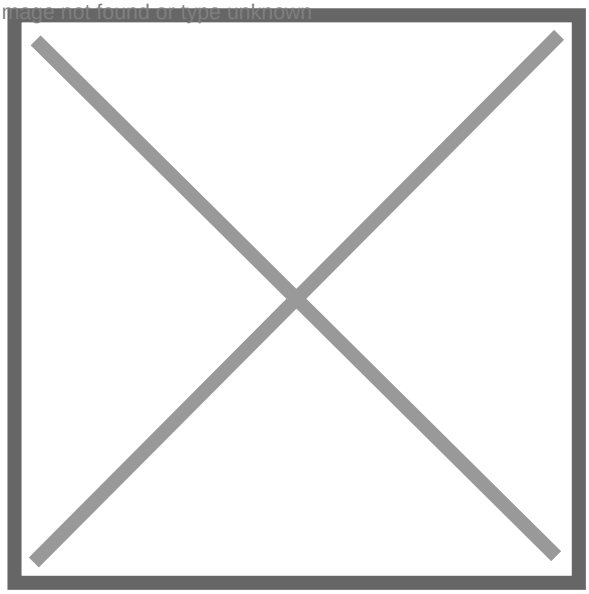

Un billet d'avion peut il être considéré comme confirmé sans règl

Par **natacha1950**, le **31/08/2010** à **18:14**

Bonjour,
nous avons discuté par mail avec une agence de voyage et réservé des billets d'avion Air France pour dans 4 mois, puis ensuite nous avons dit à l'agence que nous n'étions plus intéressés. L'agence porte plainte contre nous, alléguant qu'elle a déjà payé les billets que nous avions confirmés -d'après elle -par un mail (dans lequel nous répondions à leur dernière proposition de dates et d'horaire des vols, par "ok pour ces billets, donnez nous vos coordonnées bancaires pour règlement et dites nous quand nous devrons régler ". Seuls nos noms avaient été demandés, pas de numéro de passeport, pas de règlement ou même avance. L'agence ne nous avait pas répondu à certaines de nos questions comme "l'assurance est-elle comprise dans le prix ?". Nous n'avons reçu ni facture, ni rien.
Nous voudrions savoir à quel article de droit commercial on peut se référer ; Air France que nous avons contacté ne peut que nous dire de ne pas nous laisser impressionnés ; mais une plainte a été déposée ; il nous faut bien nous défendre ! Merci de nous aider

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés